

**102 RUE DES IRIS  
Société civile immobilière  
Au capital de 1 200 euros  
Siège social : 27 bis allée des Gros Jones  
17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE  
900 558 289 RCS LA ROCHELLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 25 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet, à seize heures,

Les associés de la Société 102 RUE DES IRIS, société civile immobilière au capital de 1 200 euros, divisé en 120 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 10, allée des Sept Uns - 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Sont présents :

Monsieur Patrick GARNIER, titulaire de 60 parts sociales en usufruit,  
Madame Marlène GARNIER, titulaire de 60 parts sociales en usufruit,  
Monsieur Matthieu GARNIER, titulaire de 60 parts sociales en nue-propriété  
Madame Mélanie GARNIER, titulaire de 60 parts sociales en nue-propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick GARNIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

*M6* *ZG*  
*M6* *n6*

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 27 bis allée des Gros Jons - 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE au 10 allée des Sept Uns - 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 10 allée des Sept Uns  
17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MB DG  
NB NJ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

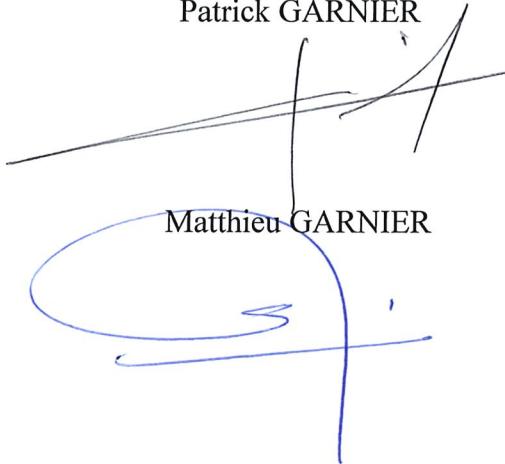
Marlène GARNIER

A blue ink signature of the name "Marlène GARNIER". The signature is fluid and cursive, with "Marlène" on top and "GARNIER" on the line below.

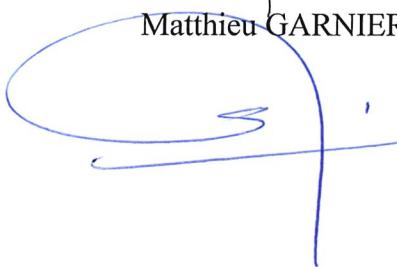
Mélanie GARNIER

A blue ink signature of the name "Mélanie GARNIER". The signature is a stylized, overlapping cursive script.

Patrick GARNIER

A blue ink signature of the name "Patrick GARNIER". The signature is a cursive script with a vertical line and some diagonal strokes.

Matthieu GARNIER

A blue ink signature of the name "Matthieu GARNIER". The signature is a cursive script with a large, stylized initial "M".